

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-100 du 19 mars 1982

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communi-
cations de l'intérim du Camarade Paul
KPOFFON, Ministre de la Santé Publique
pour compter du 20 Mars 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er .- Pour compter du 20 Mars 1982, le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications assurera l'intérim du Ministre
de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Mars 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRFB 4 ANR 4 CDC 6 SGG 4 SPD 2 MTPCH-MTC 6 PG/PPC 2
autres Ministères 19 DPE - DLC - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2
DOCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-